

A2JM

S.A.R.L. au capital de 526 000,00 Euros

Siège social : 8 Allée Leo DROUYN
33160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES

R.C.S : 948693171 BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 17 SEPTEMBRE 2025**

Le 17/09/2025, à 14h00,

Monsieur Jean-Maël LE REST, détenant 526000 parts sociales, associé unique de la société **A2JM**, prend les décisions ci-dessous.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique.

L'associé unique prend la décision suivante :

Résolution n° 1

L'associé unique décide de modifier l'adresse du siège social, à compter du 16 septembre 2025, ainsi que l'article 4 des statuts qui sera rédigé ainsi qu'il suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à **2 Rue Arago 33700 MERIGNAC**

Le reste de l'article 4 reste inchangé

Résolution n° 2

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance..

Le gérant



copie cert. fiée en forme